



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



CAR/ASP

Ministère de l'environnement
et des énergies renouvelables en Algérie

Atelier de discussion et validation du programme national de surveillance pour la biodiversité en Algérie

**13 Mai 2018,
Hôtel Soltane, Alger (Algérie)**

Mehdi Aissi EcAp-MED II Project

mehdi.aissi@spa-rac.org

Approche Ecosystémique

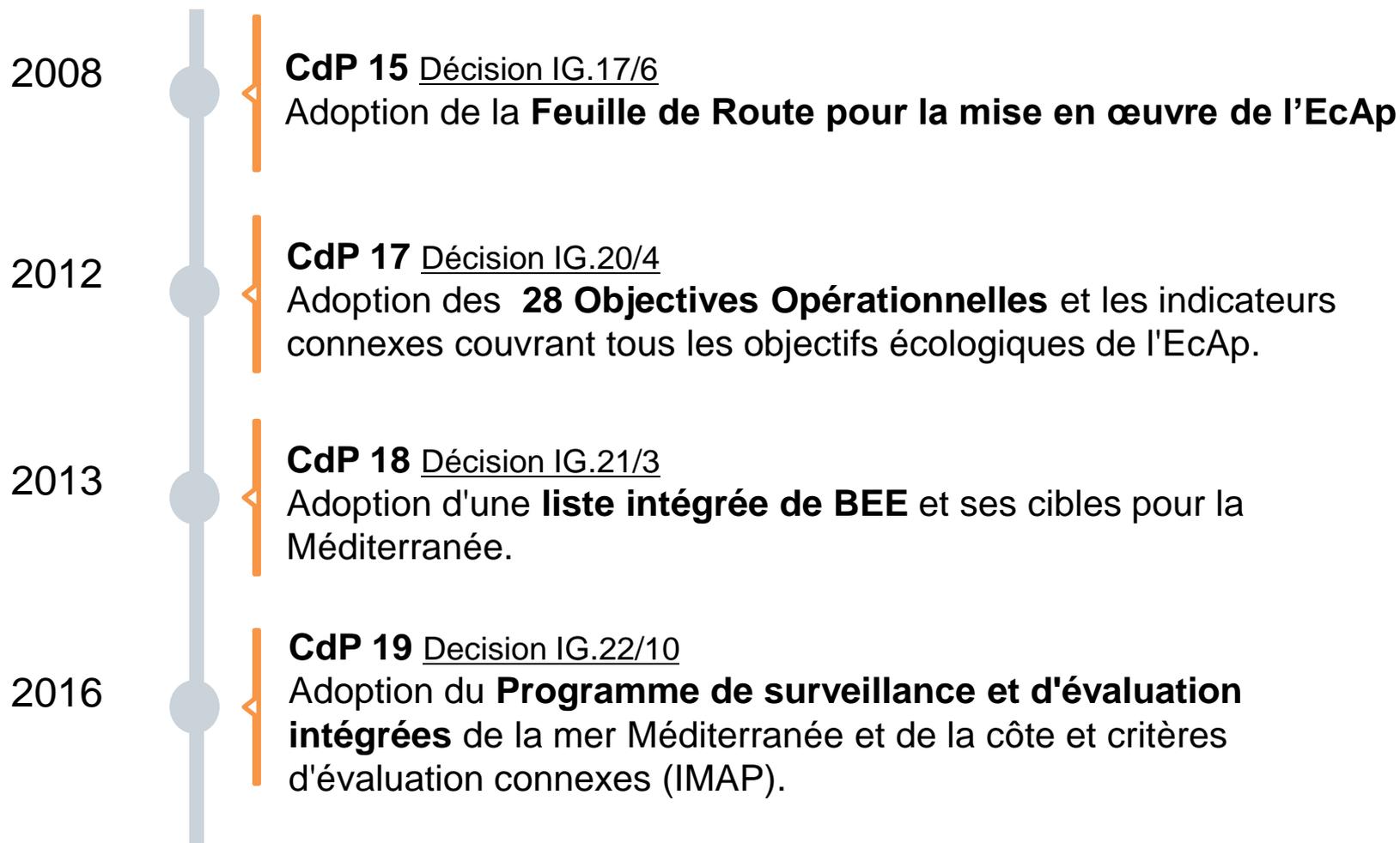
stratégie de **gestion intégrée** des terres, de l'eau et des ressources biologiques qui vise à favoriser la **conservation** et une **utilisation viable des ressources** de façon à assurer une **exploitation équitable**, comme le stipule la Convention sur la biodiversité biologique.

Mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique

Vision: “*Une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés pour le bénéfice des générations présentes et futures*”.

Objectif global: Atteindre le **Bon Etat Ecologique** (BEE) de la mer Méditerranée et de la côte.

Mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique



Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)

- Adopté par la 19^{ème} réunion de CdP (Athènes, 2016)
- Les critères de surveillance de l'IMAP sont basés sur des **indicateurs communs** qui reflètent l'état de l'environnement, la pression anthropique existante et son impact, et les progrès vers un **bon état écologique** (cibles et objectifs écologiques).
- Sur la base de **11 objectifs écologiques**, les PCs ont décidé de concentrer les efforts de surveillance, dans le cadre de l'IMAP, sur un total de **27 indicateurs communs.**

Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)

- La diversité biologique est maintenue ou renforcée (OE 1).
 - Les espèces non indigènes n'affectent pas l'écosystème (OE 2).
 - Les populations de poissons et crustacés exploités commercialement sont à l'intérieur des limites biologiques de sécurité (OE 3).
 - Les altérations aux composantes des chaînes alimentaires marines n'ont pas d'effets négatifs à long terme (OE 4).
 - L'eutrophisation d'origine anthropique est évitée (OE 5).
 - L'intégrité du sol marin est maintenue (OE 6).
 - L'altération des conditions hydrographiques n'affecte pas de manière négative les écosystèmes côtiers et marins (OE 7).
 - Les dynamiques naturelles des zones côtières sont maintenues et les écosystèmes et paysages côtiers sont préservés (OE 8).
 - Les contaminants n'ont aucun impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins et sur la santé (OE 9).
 - Les déchets marins et côtiers n'affectent pas de manière négative les environnements côtiers et marins (OE 10).
 - Le bruit des activités humaines n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes marins et côtiers (OE 11).
-

Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP)

Indicateurs communs convenus au cœur de l'IMAP:

- Biodiversité (**5 indicateurs communs**);
 - ENI (**1 indicateur commun**);
 - Pêche (**6 indicateurs communs** développés en collaboration avec CGPM);
 - Pollution et déchets marins (**9 indicateurs communs** relatifs à l'eutrophisation, contaminants et les déchets, **1 indicateur candidat** relatif aux déchets ingérés);
 - Littoral et Hydrographie (**2 indicateurs communs**, **1 indicateur candidat** en relation avec le changement d'affectation des terres);
-

Indicateurs Communs liés à la biodiversité

Objectif Ecologique	Indicateurs de l'IMAP
OE 1 Biodiversité	
	Indicateur Commun 1: Aire de répartition des habitats, à considérer également l'étendue de l'habitat en tant qu'attribut pertinent;
	Indicateur Commun 2: Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat
	Indicateur Commun 3: Aire de répartition des espèces
	Indicateur Commun 4: Abondance de la population des espèces sélectionnées
La diversité biologique est <u>maintenue</u> ou <u>améliorée</u> .	Indicateur Commun 5: Caractéristiques démographiques de la population (structure de la taille ou de la classe d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité)



Indicateurs Communs liés à la biodiversité

OE 2 Espèces non-indigènes

Les espèces non indigènes introduites par les activités humaines sont à des niveaux qui ne nuisent pas à l'écosystème.

Indicateur Commun 6:
Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, principalement dans les zones à risques.



© SPA/RAC, Yassine Ramzi SGHAIER



© SPA/RAC, Yassine Ramzi SGHAIER



© SPA/RAC, Yassine Ramzi SGHAIER

Indicateurs Communs liés à la biodiversité

OE 3 Récolte de poissons et mollusques exploités commercialement	
Les populations de poissons et crustacés exploités commercialement sont à l'intérieur des limites biologiques de sécurité.	Common Indicator 7: Biomass du stock reproducteur (OE3)
	Common Indicator 8: Total des débarquements (OE3)
	Common Indicator 9: Mortalité de la pêche (OE3)
	Common Indicator 10: Effort de pêche (OE3)
	Common Indicator 11: Prise par unité d'effort (CPUE) ou débarquement par unité d'effort (LPUE) d'une manière indirecte (OE3)
	Common Indicator 12: Prise accessoire d'espèces vulnérables et non ciblées (OE1 et OE3)
OE 4 Réseaux trophiques	
Les altérations aux composantes des chaînes alimentaires marines n'ont pas d'effets négatifs à long terme.	En cours d'élaboration
OE 6 Intégrité du fond marin	
L'intégrité du fond marin est maintenue.	En cours d'élaboration

EcAp pour la Méditerranée



EN https://www.youtube.com/watch?v=sR5wE0kB_rc

FR <https://www.youtube.com/watch?v=fVQcpuGnT0>

Projet EcAp-MEDII

- Project financé par l'UE, en mettant l'accent sur les besoins du sud de la Méditerranée pour la mise en œuvre de l'EcAp / IMAP.
- Entreprendre des évaluations des capacités par pays et les aider à l'élaboration des programmes nationaux de surveillance intégrée, conformément aux indicateurs communs régionaux de l'IMAP (Produit 1).

Projet EcAp-MEDII

- **Renforcer les capacités** par l'élaboration de lignes directrices, des **formations**, et des **échanges de meilleures pratiques** spécifiques sur la base des besoins en capacité de chaque pays (Produit 1.2)



Objectifs de l'Atelier

1. Discuter l'ébauche de l' IMAP national en Algérie;
2. Identifier la liste des habitats et des espèces aussi bien que les espèces invasives non-indigènes à partir d'une liste de référence afin d'être surveillée à court, à moyen et à long terme;
3. Identifier au moins deux zones de surveillance, une dans une zone à basse pression (par exemple, aire marine protégée/aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM) et une dans une zone à haute pression issue de l'activité humaine.



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



*Le centre
de la biodiversité
en Méditerranée*

Merci

Mehdi Aissi
Asma Yahyaoui

mehdi.aissi@spa-rac.org
asma.yahyaoui@spa-rac.org

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
(CAR/ASP) Bd. du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 – 1080 Tunis Cedex – Tunisie

www.spa-rac.org